L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN 29 OCTOBRE 1850

[illegible]

FEUILLETON.

Hermione Sénéchal,

PAR M. PAUL FERNEY.

XV.

A LA GRACE DE DIEU.

Huit heures sonnaient au moment où Lambin se séparait de Virginie avec la résolution de la venger. Il fit sur le-champ et en toute hâte quelques dispositions nécessaires à la réalisation de ses projets, et, à neuf heures précises, il se présentait chez J. les Andrieux.

L'infâme Arsonti de Virginie était absent.

—Sans doute il est à faire sa cour à Melle Félicité, se dit Lambin.

Du reste, plus tard, il entrait dans le salon de M. Duponceau.

La famille Andrieux s'y trouvait en effet. Ce soir-là, il avait onze à neuf, un petit cercle. Le maître de la maison, en bonne humeur, causait avec quelques-uns de ses amis, parmi lesquels il comptait Lambin, qu'il avait invité à venir passer une soirée en famille.

Le début a nommé pour ses électeurs testamentaires les personnes suivantes :

Charles Roesson, A. D. Crossman, Judah Touro, Louis Philippe Pons, Jonathan Montgomery, Alex. A. Maybin, Wm. E. Leverich, François Lizardi d'Aquin, et son défunt son frère Pierre Lizardi d'Aquin, Moses Rey, C. Howard Kennedy, John Spear Smith, Bentz Mayer, Henry Fisher, John Gibson, Henry Clay, président, S. R. Gurley, secrétaire de la Société de Colonisation Américaine de Washington, et Walter Lowrie, secrétaire de la direction des Missions Etrangères de New-York.

Quelques membres du Barreau sont d'avis que ce testament donnera lieu à plusieurs procès. Les héritiers du défunt, ajoutent-il, chercheront à prouver que, comme il n'a pas été signé par le testateur, le testament doit être déclaré nul et non avenu en tout ou en partie, par ce qu'il stipule des legs, que les exécuteurs testamentaires seraient en droit de refuser